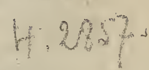
COPPIE DE LA RESPONCE FAITE PAR VN POLYTIQVE DE CESTE Ville de Paris, aux precedens Memoires ſecrets, qu'vn ſien Amy luy auoit enuoyés de Bloys, en forme de Miſsiue.





Chez Iacques Gregoire Imprimeur.

M. D. LXXXIX.



COPPIE DE LA RESPONce faicte par vn Polytique de ceste ville de Paris, aux precedens Memoires secrets, qu'vn sien Amy luy auoit enuoyés de Bloys, en forme de Mißiue.

MONSIEVR, ie me proposois qu'apres que i'aurois asseuré quelques deniers & vaisselle d'argent que i'ay en ma maisõ, ie me mettrois au hazard comme les autres de me desguiser en quelque sorte, ou en Cordelier ou en Musnier, ou autrement, pour sortir de ceste ville de Paris, & m'affranchir de la perpetuelle apprehension que i'ay, & de la Bastille & du Louure (car l'vn & l'autre seruent auiourd'huy de mesme terreur.) Mais puis qu'ainsi est que ie

vois par tout, nos affaires si desesperez, qu'ils semblent nous menasser d'vne prochaine desconfiture & ruine, ie suis contraint de me resoudre de demeurer en ceste ville: car ie n'estime plus que le sejour d'ailleurs me puisse estre plus asseuré que cestuy-cy. Toutesfois quand ie me represẽte tãt de captures, & d'emprisonnemẽs qui se font encor iournellemẽt en ceste ville, Ie ne puis que ie ne desire la clef, & la liberté des champs. Quand ie considere le passé, ie me dis à moymesme, *Belle escappade*. Ie ne doute pas aussi que vous ne vous esmerueillies assez comment ie l'ay eschappé si belle iusques icy, puis que maintenant dedans Paris les emprisonnemens ne sont quasi plus que les passetemps & esbatemens ordinaires des Parisiens. Mais sçauez vous le braue moyen dont ie me suis seruy pour me cõseruer, & lequel ie pratique encor tous les iours.

C'eſt que ſi toſt que nous ſõmes deux ou trois enſemble, i'entame le propos de la mort de Monſieur de Guiſe. *Ie* recite la liſte de ſes beaux faicts, Ie les louange iuſques au Ciel, Puis, ie cõmẽce le premier à bouche ouuerte de meſdire du Roy, De deteſter ſes actions, D'execrer ſa vie. Et de repreſenter l'acte dernier de Bloys, inhumain, cruel & barbare: Accompagnãt le tout de la plus triſte & funeſte contenance q̃ ie puis feindre, Et y entrelaſſant quelques iuremẽs pour mieux cõtrefaire le paſsionné. Apres celà, ie ſuis reputé le plus hõme de bien du mõde, Bon Catholique, Biẽ affectiõné, Biẽ zelé. Et ainſi tous les ſoirs i'inuente à par-moy quelque nouuelle inuectiue pour l'expoſer le lendemain en la meilleure compagnee que ie me trouue. Or, Ce n'eſt pas pourtant à dire que mon cœur aduoüe ce que mes leures proferent, non, non: tant s'en faut,

vous me cognoissez biẽ. Mais ce que i'en fais ce n'est à autre but (comme vous le pouuez croire) que pour sauuer ma vie, à tout le moins pour me sauuer d'vne prison, & en consequence d'icelle, de la perte de mes biens, & posible du sac de ma maison, qu'autremẽt ie ne pourrois pas euiter, & en cela ie ne pense nullement lezer ny offẽcer l'integrité de ma consciẽce, soit que vous consideriez les Loix ou naturelles ou Ciuiles. Premierement la nature en nous esleuant, elle cree quant & quant en nous, & vne enuie, & vne liberté perpetuelle de nous conseruer en nostre indiuidu. Les Legislateurs aussi gardent pour reigle indubitable, Que par quelque moyẽ que ce soit (sans en excepter vn seul) Il est loisible à vn chacun de sauuer & redimer son sang. Mais posible vous me dires que tous ceux qui entrẽt en prison, ny perdent pas ny leur sang ny leur vie.

Et partant que cecy seroit bon à dire, si en lieu des captures qu'on à faites à Paris, on y eust fait quelque tuerie ou massacre, ce qu'ō n'a pas fait. A quoy ie vous respondray d'vn seul mot, que pour mō esgard ie ne fais pas grande difference entre la separatiō de l'ame & du corps, & la separation du corps & des biēs: car celuy qui vit, sans iceux meurt toute sa vie mil fois le iour, & les autres ne meurent qu'vne fois seulement en leur vie. Mais, ie ne delaisse pas au plus profond de mon cœur, de me desmentir de tout ce que i'ay dit, & de maudire le sort, & detester la fortune qui nous mal-traicte si impitoyablement, & respand noz mal-heurs si largement par tout. Car si vous auez eü assez de suiect pour faire vn cayer des mauuaises nouuelles de par delà, croyez que quand il faudra faire vn iuste volume de celles de pardeça, qu'on y trouuerra suffisan-

te matiere. Que ſi ce n'eſtoit le deuoir qui m'oblige, puis que vous auez commencé,& le ſeruice que ie vous dois qui me contrainct de vous eſcrire le pauure ſucces celles de par deça, ſoyez ſeur que ie ne m'embarquerois pas à vous en faire vn triſte & mal-agreable diſcours: car il me ſemble que la ſouuenance des maux, & la recordation des malheurs ſe ſont les vrayes abſtractions de noz iours,& racourciſſemēts de noſtre vie.

Mais afin que ie me reuanche d'vne partie de la peine que vous auez prinſe, m'eſcriuant ſi amplemēt de toutes nouuelles:& de la bōne affliction que vous y auez apportee, i'emploiray le temps que ce porteur me voudra permettre, au recit de ce qui me ſemblera le plus important & neceſſaire pour vous ſeruir comme d'aduis en la reſolution que vous deſirez de prendre en voz affaires, & pour l'aduenir.

Ie

I.

IE m'aduise en premier lieu de vous aduertir pour fondement de ce discours, qu'il faut que vous croyez de deux choses l'vne, ou que le Roy est tres mal aduerty de ce qui se trame (ce qui est peu croyable) ou qu'industrieusement il cele ce qu'il en sçait pour tenir tousiours en halaine ceux qu'il a autour de luy (comme vous le presumies desia sagement par voz dernieres.) Vous le cognoistrez euidemmét s'il vous plaist de conferer ce que le Roy vous promet, tant de l'impuissance de Monsieur du Maine, que du peu de courage, Du peu d'effect, & de l'auarice de Messieurs de Paris, auec le discours veritable que ie vous en feray presentement: par lequel vous verrez que leurs effects sont bien autres qu'il ne les a predit.

I I.

Premierement direz vous que les pa-

risiens ont peu de courage & de resolution, puis que tout le monde depuis le plus grand, iusques au plus petit (capable de la fatigue) se dispose à la guerre, & à remuer les mains auec vne telle allegresse, que le Bourgeois neglige sa famille, & le marchant quitte son trafic, pour faire nombre en ceste guerre, Entre autres, sept ou huict Marchans de la ruë S. Denis, aucuns aagez de cinquãte ans, les autres de cinquãte-cinq & plus, se sont esquippez de trois & quatre bõs cheuaux, & sont partis auec les autres, la Lance au poing, pour aller au secours d'Orleans, ou en tel autre endroict que on les voudra employer.

III.

D'ailleurs, ou trouuerez vous ce peu d'effect, puis que desia neuf ou dix cornettes de gens-d'armes, & vingt-cinq ou trente enseignes de gens de pied, auec quelques compagnies d'arquebu-

ziers à cheual ſont ſorties de Paris il y a long temps.

IIII.

Où pourrez-vous auſsi remarquer l'auarice, puis qu'en la queſte & cueillette qui ſe fit incontinẽt apres Noel, Il ſe trouua des Bourgeois qui donnerẽt volontairement cinq & ſix cens eſcuz: les vns pl⁹, les autres moins. Les pauures artiſans & gens de meſtier, donnerent deux & trois eſcuz (outre la taxe à laquelle ils ſecottizerẽt encore eux meſmes, par chacũ moys.) En fin perſõne ne fut refuſant de cõtribuer quelque choſe, ſelon que ſes facultez le pouuoit porter: La notable ſomme de deniers qu'on feit de ladicte cueillette, teſmoigna aſſez l'amplitude de leurs bourſes & l'abondance de leur affection. Mais comment ſe feroient-ils faict tirer l'oreille, ny pour la cueillette, ny pour la taxe par chacun moys: qu'au contraire

ils s'offrirent encor depuis, à contribuer de nouueau, afin que leurs affaires ne receussent aucun retardement par faute d'argent & de solde pour le soldat.

V.

Quant à ce que le Roy asseure de Mõsieur du Maine qu'il se contentera de se maintenir en son gouuernement : Ie crains & sçay bien que les effects de ses actions nous feront bien tost tenir vn autre langage. Mais tant s'en faut qu'il ait iamais eu la conceptiõ si basse: Que quatre heures apres qu'il eust receu la nouuelle de la mort de Monsieur de Guyse son frere (qui fut le lendemain de Noel, en sortant de S. Iean de *Lyon*) il monta à cheual, & protesta hautement & publiquement en la grande place de Lyon, Que tãt que Dieu luy presteroit force pour estaindre l'espee qu'il tenoit nuë au poing, qu'il chercheroit par to⁹

moyẽs la vengeãce de deffũct son frere: Et finissant ces mots, il cõiura to⁹ les catholiques par le sang de son frere, respã-du pour la querelle de Dieu & la leur, de luy prester main-forte & secours en vne si iuste occasion. Voila dõques desia son intention descouuerte, au cõtraire de l'asseurance que le Roy vous veut donner de luy.

VI.

Mais voyons si ceste resolution a esté suiuie de quelques effects. La verité est que sortant de Lyon, il n'estoit que luy dixhuict ou vingtiesme: car peu de gẽs, de ses Gentilshommes mesmes, estoiẽt aduertis de son partement si soudain, (vray est qu'à vne lieuë delà, il estoit biẽ autremẽt accompagné:) Mais deslors il se remua si a bon esciẽt & si diligẽment, qu'en quinze iours apres il meit ensẽble cinq cẽs cheuaux, & quatre ou cinq mil harquebuziers: comme ils furent lors

contez luy ſortant de Dijon.

VII.

Et depuis ce temps encor, l'on aſſeure que ſes forces ſe ſont creuës quaſi de la moitié, & qu'elles ſe multipliēt tous les iours en marchāt, tout ainſi qu'vne plote de neige ſe groſsit en la roulāt. voyés donques de combien le Roy ſe meſcōte, ſi ce n'eſt au pēſer à tout le moins au parler: Mais ie crains que ce ne ſoit en l'vn & en l'autre: car ie ſçay que ceux qui l'ont engaigé au bourbier, dont ils ne le pourront pas tirer, s'eſtudient totallement à luy bāder les yeux: afin qu'il ne puiſſe pas pluſtoſt preuoir ſon malheur, que lors ſeulement qu'il ſera tout à ſes piedz, ou pluſtoſt abondamment reſpandu ſur ſa teſte. Or ie vous ay bien voulu eſclarcir de cecy, touchant mondit Sieur du Maine & les Pariſiens, tant parce que vous en parliez douteuſemēt par vos dernieres, qu'auſsi pour vous

prier que d'oresnauant vous armant de la foy de Sainct Thomas, que vous ne croyez pas de leger en choses qui vous sont & à nous tous, si importantes: car la difficulté de nos affaires gist en ces deux points, lesquels on nous veut dissimuler pour bastir noz asseurances sur des Chimeres.

VIII.

Mais puis que ie suis tombé sur le propos dudict Sieur du Maine, ie vous en diray encor ce que i'en apprins l'autre iour, Qu'il a esté receu tres-honorablement à Troye: & q̃ tous les Principaux de la ville luy allerent au deuant auec quelques compagnees de Lãciers & de gẽs de pied tous harnachez & accõmodez de deüil. Il y seiourna deux iours auec la meilleure reception de part & d'autre dont ils se peurent aduiser.

L'on m'asseura aussi que depuis qu'il fut sorty de Troye, quelques vnes de

ses trouppes auoient deffait trois compagnees de Monsieur de Tinteuille. Si cela estoit, ce no⁹ seroit vn villain coup de baston: Mais parce que le bruit n'en cõtinue pas, Ie suis bien aise de n'en rien croire.

IX.

Ie suis aduerty ce iourd'huy, q̃ mõdit Sr du Maine est desia à Mõtargis, auquel lieu Messieurs de Paris luy ont enuoyé cẽt Cuirasses, Trois cens Lãces, Cinq cẽs Mousquets, & quelques autres armes.

Aucuns asseurent qu'il vient droict en ceste Ville, où il est extremement desiré de tout le monde, & qu'il faict ce pendant aduancer ses forces vers Orleans : Les autres disent qu'il n'abandonnera pas sesdites forces pour venir icy, qu'auparauant il n'ait recognen l'estat auquel sont les affaires dedans & dehors Orleans. Mais quoy qu'il en face, ils se reposent assez sur sa pru-

prudence qu'il fera tout pour leur meilleur. Et ne vous puis dissimuler que ie crains infiniment son approche & encor plus sa venuë: car il est plus Lyõ que n'estoit deffunct Mõsieur de Guyse son frere. Trouuãt donques, soit icy, soit deuant Orleãs, les affaires heureusement acheminez, comme ils y sont. Ie vous laisse à pẽser comme il sçaura vser de la fortune & de la prosperité qui luy rit, en vne si belle occasion.

X.

Ces iours passez ie pensois que Dieu nous eust enuoyé du Ciel, vne consolation & vn reconfort parmy tant de desespoirs, quand i'entendis la menteuse nouuelle de la deffaicte des deux mil hommes de gens de pied que Monsieur d'Aumalle auoit fait partir de ceste ville pour aller deuant Orleans: Et combien qu'au commencemẽt ie le creusse difficilement, tant pour la crainte que

i'auois qu'elle ne fust pas veritable, que aussi pour le peu d'apparéce que i'y remarquois. Toutesfois voyant arriuer en ceste ville tant de soldats desconfits, qui ne parloient que de leur deffaicte, & de la braue sorte dont ils s'estoient eschappez, Ie le tins en fin pour indubitable: Et sur cela r'appellant à moy la ioye & l'allegresse que i'auois bãnie de mon cœur, I'en redis vn bon coup & de bõ cœur, graces à Dieu: Mais ceste ioye fust bien tost rabbatue par les contre-nouuelles qu'on receut deux ou trois heures apres, que non seulemẽt c'estoit vn faux-bruict que quelques vaillãs soldats, du creu de l'Isle de Frãce semoiẽt, pour couurir leur couarde & honteuse fuitte, Mais au contraire que les quatre cens lanciers que Monsieur d'Aumalle auoit enuoyé quant & quant lesdictes compagnees estoient entrez dedans Orleans.

XI.

Et ie vous diray, au raport de ceux qui en parlent le plus asseuremēt, comment la chose se passa, encor que le discours en soit vn peu plaisant & mal-cōuenable au deüil q̄ nous deuons auoir emprainct & graué dedans le cœur: Mais encor faut-il quelque fois monstrer bō visage à l'aduerse fortune.

Monsieur d'Aumale, nonobstāt toutes les importunitez & instāces que luy ayent sçeu faire & les Parisiēs & les enuoyez d'Orleans pour faire promptement sortir quelque secours de Paris, & l'enuoyer aux assiegez: vsant d'vne grādissime sagesse, ne l'a iamais voulu faire, ny entreprendre, qu'il n'ait veu le secours qu'il auoit pour y enuoyer, assez fort pour resister à vn besoin aux forces que le Roy tenoit deuant Orleans: preuoyāt l'incōmodité que ie croy, qui en fust arriuee s'il eust hazardé indiscret-

tement des ſoldats de Paris & des enuirons ſans autre ſaufconduitte & aſſeurance.

XII.

Ayant donques enuiron le vingtieſme ou vingt & vnieſme de ce moys, par le moyen des commiſsions qu'il auoit dõnées deux mil harquebuziers & quatre cens Lãciers, il les fit partir pour s'acheminer vers Orleans. Or s'eſtãs deſia aduancez iuſques aux fauxbourgs de Nemours, Monſieur de Congy qui cõduiſoit les deux mil harquebuziers, euſt aduertiſſemẽt que quelques ſix ou ſept vingts Lances & trois cens, tant Suiſſes qu'harquebuziers du Roy, venoient à eux, ou pour les charger, ou pour les recognoiſtre. Quelques ſoldats experimẽtez en l'Arithmetique ouyrent le vẽt de ceſt aduertiſſement, leſquels tout quãt & quãt multiplierent les vingts par cẽtaines, & les centaines par milliers, & firẽt voller d'vne meſme diligẽce le bruit,

Que le Roy enuoyoit six cens cheuaux, deux mil harquebuziers, & quatre cens Suisses pour les tailler en pieces, Le bruict (encor qu'il porta son asseurance quant & luy, pour le peu d'apparence qu'il y auoit au nõbre qu'ils adioustoiẽt donna toutesfois la larme à l'œil, & l'alarme au cœur, aux soldats qui auoient les dents plus longues que la barbe, si chaude & violente, qu'ils regarderẽt & tascherent tout à l'heure de recognoistre & fleurer le chemin, par lequel ils estoient venus à ceste buscherie: Et sur cela ayant aperceu les susdites six vingts Lances qui venoient, plustost pour les recognoistre que pour les cõbatre, ils se vont donner l'espouuente si grande qu'il ne fut iamais posible de les asseurer, & encor moins de les retenir: car ils auoiẽt ramassé tout leur courage, pour voir à qui courroit le mieux. Ainsi quelques deux cens reprindrent les brisees

de Paris à grandes iournees, s'escartans & s'esparpillans, mais ie pense qu'il y a quelque autre mot, les vns deça, les autres de là, selon que la bóté de leurs nez les reconduisoit par les mesmes traces qu'ils estoient venus. XIII.

Or cela donna occasion & enuie aux six vingts Lanciers, & aux trois cés harquebuziers du Roy de venir faire vne charge sur ceux qui estoient demeurez. Ce qu'ils feirent, figurans possible en leurs cœurs le mesme merite qu'aux autres: Voyans aussi que les quatre cens Lances n'estoiét pas là pour les soustenir si promptement: Mais tant s'en faut que ceux-cy suiuissét les airres de leurs compagnons, qu'ils se monstrerét aussi resolus que les autres mal-asseurez & couards. De sorte que non seulement ils soustindrent les assaillás, Mais encor ils les repousserent si rudemét qu'ils les recóduisirent à vn quart de lieuë: si bié

qu'il ne leur resta aucun empeschemẽt, qu'ils n'entrassent eux & leurs quatre cens Lances aisement dedans Orleans.

XIIII.

Voila le discours comme il se conte par ceux mesme qui sont profession & de la verité, & de la bien sçauoir. Et toutesfois, ie m'en persuade bien autre chose, & croy sãs doute qu'il y auoit en ladite charge beaucoup plus grand nõbre, & de Lanciers & de gens de pied du Roy qu'on ne dit: Mais que Monsieur d'Aumale par vne subtile ruze, & artifice de guerre, auoit commandé à *Mon*sieur de Congy qu'il presenta à l'ennemy occasion aduantageuse en apparence, d'attaquer son infanterie: afin que, cependãt que l'ennemy se seruiroit de ceste occasion & qu'ils s'entrechoqueroient, sa cauallerie (de laquelle specialement Messieurs d'Orleans auoiẽt affaire) se peust couler sãs perte ny hazard dedans Orleans: comme de faict il arri-

ua que les quatre cens Lanciers y entrerent, ayans les flācs tournez vers le dos de leur infanterie, & à couuert d'elle.

XV.

Le lendemain qu'elles furent arriuees dedans Orleans, ceux de la ville feirent sauter par artifices de feux & de poudre vne Tour de la Citadelle sur ceux qui estoient dedans pour la deffendre: (car l'on faisoit contenance de la vouloir auoir par dehors & par assault.) Toutesfois l'artifice ne feit pas si bien son effect, q̄ quelques soldats n'eschappassent des ruines de ladite Tour, Mais ils ne peurent pas apres eschapper là leur propre: car se voulás r'allier & mettre en deffence contre ceux de la ville, qui se presentoient pour y entrer, ils furent tous taillez en pieces, pour la trop grande inegalité d'eux à leurs ennemis. Cela faict les habitans entrerent dedans ladite Tour fort aisemēt & sans

plus

plus de resistãce ou ils trouuerent grãd quantité d'armes qu'ils prindrẽt & porterent en leur hostel de ville.

XVI.

Le iour ensuyuant, ils feirent vne sortie de cinquante cuirasses seulemẽt, lesquelles donnerent iusques aux enuirõs, & quasi aux portes de Bloys, ou trouuant dix ou douze Archers du Roy, ils les prindrent & emmenerent liez & garottez dedans leur ville. Ces deux exploits les rendirent si fiers, qu'ils manderẽt tout à l'heure mesme à Messieurs de Paris, confirmãt tousiours leurs lettres precedentes qu'ils s'asseurassent, & de leur resolutiõ, & de leur courage, & que tant s'en faut qu'ils ayent iamais pensé de se rendre pour vne poignee d'hommes qui estoit deuant leur ville, qu'au contraire ils estoient tout disposez & resolus de soustenir vn camp de trente, voire de quarante mil hommes

s'il se presentoit, au parauãt qu'ils voulussent seulement entamer vn propos de composition,&moins encores de redition comme on leur auoit voulu imposer.

XVII.

Et cõbien que ces nouuelles me soiẽt assez nouuelles & fascheuses. Toutesfois i'en ay receu d'autres par lettres de Monsieur de Iardu mon beau-frere, qui est deuant Orleans, lesquelles me martellent beaucoup d'auantage. Ie vous raporteray briefuemẽt quatre ou cinq chefs quelles contiennent.

Le 1. Que ceux d'Orleans se soucient si peu d'eux, qui sont deuant la ville, que ils fõt tous les iours à leur veüe, des sorties de dix, douze, & quinze cuirasses seulement, sans qu'ils ayent, ny le moyẽ, ny possible le courage (car ils ne reçoiuent point d'argent) de les empescher. Le deuziesme chef, Que ceux de dedãs

leur refcriuent quelquefois par goſſe-
rie des lettres, comme à leurs bõs amis,
diſans qu'ils ſe peuuent bien aſſeurer,au
nombre qu'ils ſont,que iamais ils ne re-
ceuront aucun deſplaiſir de leur part:
Car (diſent-ils) leur victoire n'auroit
point de louange ny d'honneur: Signi-
fians par là,qu'ils les eſtiment indignes
de leur colere.

Le troiſieſme, Que depuis q̃ le bruit
de Monſieur du Maine leur a ſoufflé aux
oreilles, Ils ont perdu la ſixieſme partie
de leurs ſoldats: parce qu'ordinairemẽt
quand ils en mettent cinquante ou ſoi-
xãte en embuſcade: quatre ou cinq heu
res apres, à tout le moins le lendemain,
il n'en reſte pas la moitié, quelquesfois
pas le quart, qu'ils ne ſoient tous entrez
dedans la ville: En fin le plus ſouuent il
ne s'en faut que ceux auſquels on a re-
fuſé les portes, & qui n'ont pas peu en-
trer dedans pour n'eſtre d'aſſez belle

deffaite: lesquels, ceux de la ville remerciét (par gofferie) disans, qu'ils n'en peuuent pas heberger d'auantage pour vn coup, & qu'ils les prient de les excuser iusques à vne autre fois.

Le quatriesme, Que pour acheuer la moquerie qu'ils veulent former, ils fōt sortir des viures de dedans leur ville, lesquels ils vendent aux asiegeans, & leur disent qu'ils leur ont beaucoup d'obligation: car estans cause qu'ils exercent les œuures de charité, ils sont par consequent les instrumens, au moyen desquels ils gaignēt le Royaume des cieux. Voulās dire qu'ils reçoiuēt, Les vns dedans leur ville, craignans qu'ils ne meurent de froid deuant leurs portes. Aux autres, qu'ils fōt administrer des viures de peur qu'ils n'y enragent de faim. Ce qui leur seroit (disent-ils en se moquās) vn trop grand reproche deuant Dieu.

Le cinquiesme, Que leur siege fait cō-

te de deſcamper auſsi toſt qu'il ſçaura que Monſieur du Maine ſera proche: & qu'il n'y demeurera pas vn ſeul homme pour tenir la campagne.

Le ſixieſme & dernier chef, Que lors le Roy ſe trouuera bien empeſché pour ſe ſauuer luy meſme: Et ce pendant que les priſonniers pourront bien auoir du bō: car le Roy aduiſera pluſtoſt à ſa ſauuegarde qu'à leur ſerieuſe & ſoigneuſe garde. voila ſommairement ce que cōtiennēt les lettres dudict Sieur de Iardu, leſquelles (afin que ie ne vous mente) ie trouue ſouſtenuës de tres-grandes apparēces, & de raiſons biē vrgentes: C'eſt cela auſsi qui m'a donné occaſion de les vous rapporter icy: Afin que vous y adiouſtiez tant & ſi peu de creance qu'il vous plaira.

XVIII.

Ie ne vous ſçaurois dire ny exprimer: combiē de fois ie me ſuis deſpité & deſ-

pleu en moy-mesme, (comme encor ie fais, quand i'y pẽse) du refus que le Roy feit aux deputez d'Orleans, qui estoiẽt venus vers luy, aussi tost qu'ils sceurent la nouuelle de Mõsieur de Guyse, pour luy mettre leur ville soubs son obeissã-ce: Pourueu qu'il leur voulut passer les deux conditions que vous sçauez, L'vne qu'ils auroiẽt vn autre Gouuerneur que Mõsieur d'Antragues, L'autre que leur Citadelle seroit razee, Ce que le Roy nõ seulement ne leur voulut pas accorder: Mais encor il les menassa tres-aigremẽt & seuerement, à la tres-pernicieuse persuasion de quelque Troubleur Do, lequel pensoit indubitablemẽt & en plain iour, pescher des Daulphins, mais ie croy qu'encor sur le soir il se contentera bien de simples Saulmons.

XIX.

En fin ie trouue que ce refus seruit de planche asseuree à nostre malheur, pour

faire ſon approche ſur nous.

Premierement il fut cauſe que Monſieur le Cheualier d'Aumalle fut nõ ſeulemẽt admis dedans Orleans: mais tresbien receu & accueilly de tout le peuple : Car il leur venoit comme vn recõfort aſſeuré, ſur vn commencement de deſeſpoir (auquel la reſponce du Roy les auoit contraints & quaſi precipitez) & de faict ſi toſt qu'il y fut entré, il leur remeit le cœur au ventre & l'aſſeurance au cœur. Il diſtilla & alãbiqua ſur leurs eſtommachs refroidis, quelque peu, du trop de hardieſſe, & chaut courage qu'il a en luy, ſi bien que la gueriſon de leur eſtonnement & inaſſeurance s'en enſuiuit prõptement. La valeur laquelle leur a depuis eſté plus que iamais domeſtique & familiere nous en a aſſez, & trop pour nous, donné de teſmoignage par ſes effects.

XX.

De ce malheur s'en ſõt enſuiuis d'au-

tres plus importans, en consequence toutesfois du premier : C'est qu'Orleās s'estāt ainsi rebellé & ayant enuoyé par toutes les villes vne declaratiō de sa volonté & resolution : alors elles se mirerent & comporterēt toutes à son exemple, sçachant assez l'importance de la ville, & le moyen qu'elle auoit de leur nuire, ou de les endômager en cas qu'elles ne se resoudissent à courir la mesme risque qu'elle faisoit.

XXI.

De là est venuë l'asseurance de Paris (le comble de nostre malheur) laquelle estoit au commencemēt composee assez bijarrement, d'humeurs tiedes & froides : Dōt on tiroit vne presomption tres-grande, que sa manutention en tel estat ne dureroit pas long temps : n'eust esté la reciprocité de correspondāce & d'intelligence qui interuint du depuis entre elle & Orleās. Tout cela à creu le

cœur,

cœur, apprefté le courage, & renforce la hardieffe des fubiects, mutins, & ennemis du Roy.

XXII.

Que fi au cõtraire le Roy euft accordé à ceux d'Orleãs ce qu'ils demãdoiẽt (feruant pluftoft à fes affaires, que s'accommodant à leur demande) ils fe fuffent maintenus foubs fon obeiffance, & par confequẽt ils euffent tenus, & retenus en bride toutes les autres villes, pour fe contenir foubs la mefme fubiection: Et la mefme crainte qu'elles auoient d'Orleans (laquelle les auoit efpoinçõnees à fe rebeller contre le Roy) les euft contrainct de fe declarer pour fon feruice, & m'affeure que Paris mefme, euft fongé deux fois à la refolution qu'elle y euft prinfe.

XXIII.

Mais en tous cas, le Roy n'euft-il pas toufiours bien & commodement prins

la raiſon d'vnē forfaiture & requeſte ſi impudēte & deſobeiſſante? Trop trop, Quād il ſe fuſt veu le plus fort ſans contredit. Il y alloit d'vne ſimple diſsimulatiō, Parler de paix en la bouche, & laiſſer le ſāg en depoſt ſur le cœur, iuſques à ce q̄ quelque occaſiō choſie euſt apporté la ſaiſon propre de s'en deſcharger l'eſtomach, & de vomir le fiel qui y euſt couué.

XXIIII.

Ie croy bien ſans doute que le Roy n'eſt pas à s'en repentir: mais (helas) cela ne nous garētit pas des malheurs qui ſont trop prodiguement reſpandus ſur noz fortunes, Que s'il euſt ſeulement entheriné l'vne des demandes de ceux d'Orleans, Ie croy fermement qu'il fuſt or leans, & non pas en la peine, ny en la plaine cōme il eſt: car il ne luy reſte pas en tout ſon Royaume vne ſeule ville d'aſſeurāce, pour luy ſeruir d'Azil & de refuge inuiolable.

XXV.

Mais pour me recueillir ſur tout ce que ie vous ay diſcouru iuſques icy, & vous en dire mon aduis, iugemẽt, & arreſt, auſsi franchement & rondement que vous m'en auez donné l'exemple, & la leçon par vos lettres. Ie vous asseure, Si le Roy eſt diſgratié deuãt Orleãs, Que i'eſtime que ce rebutement luy importera de toute ſa fortune, voire luy apportera vne conſequence neceſſaire, q̃ tout ce qui en dependera, prendra la meſme deſroute: ſuyuant le vieil Prouerbe, *La premiere pince vaut la pinte.* Que ſi vous me demandez maintenant qu'elle opinion i'ay dudict Siege, Ie vous diray à mon regret, que les preſomptiõs que ie vous ay recité, ſont en mon endroit ſi violentes, qu'en conſequence d'icelles, ie tiẽs ja le cãp pour leué, Le Roy par ce moyen deſnué de toutes ſes forces, Son royaume treſper-

du pour luy, luy-mesme tout rsepandu à ruine; sans qu'il me reste aucune espe-rance de restablissement pour l'aduenir.

XXVI.

Mais ie suis contẽt de dõner mois de foy à ces presomptiõs & consequẽces; Ie vous veux monstrer (encor q̃ le cœur m'en fende) par raisons plus viues, qu'il luy est impossible, ny de se remettre iamais sus, ny seulemẽt de se reconcilier à son bon-heur & prosperité passee: Car

Si lors, que la fortune estoit encor droicte pour se pouuoir verser aussi biẽ de son costé que de l'autre,

il a eü tant de peine à faire vn meschant corps-d'armee, qu'il a fallu qu'il l'ait rapsodié & mẽdié de mil endroits;

Maintenant que la fortune s'est du tout declaree contre luy: Quelle attente en auez vous?

XXVII.

Si lors, que la fortune sẽbloit l'auoir

mis au deſſus de ſes entreprinſes,

il n'a peu ny tous les Capitaines qu'il y employoit leuer en tous ſes païs vne ſeule compagnee,

Maintenant que la fortune eſt panchee & toute courbee ſur ſon malheur; qu'en pouuez vous eſperer?

XXVIII.

Si lors, que la fortune ſembloit l'auoir leué ſur le Theatre de conqueſte,

il a trouué que les Commiſsiōs qu'il decernoit pour conqueſter des hōmes, ne ſeruoient que de riſee & n'auoiét autre vertu que de faire enroller ſept ou huict beliſtres, qu'encores les communes vouloient maſſacrer,

Maintenant que la fortune ſemble eſtre obligee à ſa ruine certaine & generale: qu'elles forces penſez vous qu'il fera?

XXIX.

Si lors, que la fortune l'auoit fait triōpher de ſes ennemis les plus iurez,

Il a rencontré tous ses subiects esguisez & appointez cõtre luy, disans qu'ils ne marcheroiēt iamais ny soubs ses drapeaux, ny pour luy, Pour passer sur le ventre à leur Religion,

Maintenāt que la fortune triomphe de son malheur: Quelle obeissance pensez vous qu'il en tirera.

XXX.

Si lors, que la fortune l'auoit rendu plus à craindre, & effroyable, que feu, foudre & tonnerre.

Il a trouué toutes ses villes, citadelles, & chasteaux bandez contre ses efforts,

Maintenant que la fortune semble plustost auoir irreuocablement iuré sa teste à tout le monde, que l'auoir simplement promise à quelqu'vn: Quelle part trouuera-il son asseurance?

Comment sera-il pour euiter

La terreur, La ruine, Le sac, Le fer & Le sang qui
Le regarde, Le cõduit, Le suit, Le talõne, Le menasse
Et qui ont desia barre sur lui ineuitable.

Mais las! nos malheurs me saisissent le cœur, Ie me meurs, si ie n'adresse ce discours à quelque subiect plus doux. C'est la peur (non pas ma main) escappee au desespoir, qui a conduit ma plume iusques icy.

XXXI.

Ie reuiens maintenant à Monsieur d'Aumalle & à nos Parisiens, lesquels n'ont pas les nerfs moins bandez pour apporter quelque chose & de leur industrie & de leurs effets à la cause qu'ils appellent commune, que ceux dont ie vous viens de parler.

La compagnee de deux cens Lances que Monsieur d'Aumalle leue dedans Paris, pour faire ou des courses aux ènuirons, ou empescher celles qu'on y pourroit faire, en dõne vn assez ample tesmoignage, Et n'estime rien moins, Qu'encores que la fortune nous voulut monstrer meilleur visage que nous

n'esperons, Sinon que lesdictes Lances
romproiẽt le col à toutes les entreprin-
ses que nous pourrions faire sur eux:
Car elles seront tousiours sus-pied, &
prestes pour voltiger en la cãpagne en
cas de quelque descouuerture.

XXXII.

La resolution que Monsieur d'Au-
malle & Messieurs de Paris ont prinse,
me semble encor plus importãte & pre-
iudiciable au restablissement de nos af-
faires: Car ils ont arresté & cõclu de fai-
re en vn moys, la despence qu'ils se pro-
posoient au commencemẽt de faire en
sept ou huit: pour aduãcer par le moyẽ
de cest aduance leurs affaires dedans le-
dict moys, autant & plus qu'ils feroient
en vn an entier, s'ils continuoient leurs
pointes plus froidement.

XXXIII.

A ceste fin, ils font vn fonds de deux
à trois cens mil escus, pour non seule-
ment

ment auoir de l'argent à meſure de la deſpence ordinaire de la guerre: Mais encor pour en auoir touſiours de reſerue, pour ſubuenir aux occurrences que le temps traine touſiours apres ſoy.

XXXIIII.

Ce fonds ſe fera, tant des Tailles & Taillons qui ſont maintenant deſtinez à ceſt vſage, Que par le moyen des Emprunts, à iamais rẽdre, qui ſe ietterõt, tãt ſur ceux qu'on appelle Politiques en ceſte Ville, Que ſur aucuns qu'on ſçaura eſtre les plus ayſez en leurs biens, encor qu'ils ne ſoyẽt pas de la qualité ſuſdite: Mais à ceux-cy on fera rente des ſommes qu'ils preſterõt, & leur dõnera-on bonnes aſſeurances, tant du ſort principal, que du payement & continuation de la rente.

XXXV.

A ce meſme effect ſeruiront tous les deniers qu'õ pourra deſcouurir & pré-

dre aux ſorties des portes, Aux enuirõs, Et par tout ou l'en en trouuera appartenans aux Polytiques (i'vſe de ce mot apres eux, parce qu'il comprent en leur ramage toute ſorte de perſonnes, qui ne ſont de leur eſtoffe.)

XXXVI.

Et outre cela, i'ay entendu (mais ie ne le puis croire) qu'on retranchera vne partie du reuenu de quelques priſonniers pour employer à faire ledit fõds: Parce que (diſẽt les Pariſiẽs) puis qu'ils n'ont plus tãt de train en la Baſtille, que ils auoient en leurs maiſons, par conſequent ils font moins de deſpẽce, Et leur faut moins de reuenu.

XXXVII.

Et puis par mil ouuertures qu'on trouue iournellement dedãs Paris pour tirer de l'argent de ceux auſquels la fortune ſemble iniquement en auoir fait trop bonne part: Mais ſpecialemẽt

de ceux leſquels depuis ou au parauant ce remuëment ſe ſont abſentez de ceſte Ville, Comme il eſt arriué ces iours paſſez que chez Monſieur de Chones on a trouué vne bourſe de douze ou treize cens eſcus, vn buffet, & le ſeruice d'vne table en vaiſſelle d'argent, le tout caché bien auãt dedans la terre. Et ſemblablement au logis de Monſieur de Perreuſe, où l'on a deſcouuert dedãs vn mur vne cachette, laquelle il y auoit quelques mil eſcus, auec vne bonne quantité de vaiſſelle d'argent.

XXXVIII.

De cecy inferez qu'auiourd'huy dedans Paris, de tous bois l'on faict fleſches, & que les choſes qui autrefois y eſtoiẽt les plus ſecrettes, y ſont auiourd'huy reuelees & renduës euidentes, Non ſeulement en matiere d'argent, Mais en toutes choſes, tant pour les deportemens preſens, q̃ pour la vie paſſee.

I'ay bien veu pour vn temps nos artifices auoir si heureusemẽt exploité, qu'apres s'estre secrettemẽt coulez aux consciences de plusieurs, Ils y auoient laissé des impresſions si grandes de mesfiances qu'ils estoient fort esbranslez au mescontentement, & à quelque chose encor de plus aigre: Mais les Predicateurs se sont si robustemẽt opposez aux bastimens que nous tachions d'esleuer, qu'ils ont d'vn mesme coup & ruiné l'edifice & sappé tous les fondemens.

XXXIX.

Au surplus ie m'estonne que par delà vous n'aportez la mesme diligence à cõseruer vniment ensemble les cœurs, & les volontez des hommes: comme ils font par deça: Ie dis cecy parce q̃ ie sçay qu'il y à des mouchards autour du *Roy*, qui ne laissent pas perdre, ny vne seule de ses paroles, ny vne seule de ses actiõs, ny la moindre de ses contenances, que

Mõſieur d'Aumalle & meſsieurs de Paris n'en ſoyent bien certiorez par aduertiſſemens auſsi ſeurs, qu'il eſt poſsible d'en auoir.

Vous me mandiez par les voſtres, ce ce que le Roy auoit dit à Monſieur Do, receuant la nouuelle de l'empriſonnemẽt de Meſsieurs de ce Parlemẽt : Mais vous ne me mãdiez riẽ de ce qu'il auoit dit à ceux qui luy apporterent la nouuelle ſçauoir, *Juſques icy les Pariſiens n'eſtoient que des fols : mais maintenant ils ſont des enragez*. Et toutesfois ie le ſceuz en meſme temps que ie receuoy les voſtres : Cõme auſsi, tout ce que vous me remarquiez de la contenance, des eſtõnemens, des ſouſpirs, & des mesfiances du Roy.

XL.

Ie vous diray plus, que le Roy tient peu de conſeils, qu'on ne ſçache en ceſte ville deux iours apres : & les propo-

ſitions qu'on y a faites, & les reſultatz qui en ſont ſortis, & les noms de ceux qui y ont aſſiſté: teſmoing que le quatrieſme iour apres la mort de Monſieur de Guyſe, qui eſtoit le lendemain de Noël, le ſceuz par nom & par ſurnom celuy que vous appelliez le Braue inuēteur De-paix, pour auoir le premier donné l'aduis, que l'vnique & le ſouuerain moyen d'eſtablir en France vne perpetuelle paix, & cõſequement d'en bannir perpetuellement la guerre, c'eſtoit d'introduire l'inquiſition d'Angleterre en France: & nonobſtant, la propoſition n'auoit eſté faite que le ſoir du Samedy deuant Noël.

Meſsieurs de Paris le ſçeurēt ſemblablemēt, & le receurēt de tres-mauuaiſe part, De celuy ſpecialemēt qui en auoit fait l'ouuerture, diſans, que c'eſtoit mal recongnoiſtre l'obligation qu'il auoit à leur ville, le bon traitement qu'il y a-

uoit receu, & l'embonpoint qu'il y a-
uoit pris: mais qu'il ne falloit pas beau-
coup s'en estoner: Puis qu'il ny eust ia-
mais si mauuaise cause, qui ne trouua
son Aduocat DU *Roy*: Ils sceurent qu'il
ne trouua pas ceste saison propre ny
disposee pour donner lieu a telle in-
troduction: & qu'ainsi la proposition
en demeura infructueuse & sans effect.

XLI.

Quant au deüil quon porte en ceste
ville de la mort de Monsieur de Guyse,
& de Monsieur le Cardinal son frere, Il
est si grand & si extreme (comme il est
aisé à recognoistre par les demonstra-
tions) qu'il ne se peut suffisamment ex-
primer. Ie le vous tesmoigneray en
trois choses que i'y ay remarquees (ob-
mettant les Larmes des plus constans,
Les pasions des plus retenus: Bref les
regrets indicibles de tout le monde.)

XLII.

La premiere: C'est q̃ depuis sa mort on n'a pas cessé de faire cõtinuellemẽt, & chacun iour des Procesſions dedans Paris, tant Les Prestres, Les Hommes: Les femmes, Que specialement tous les petis enfans, fils & filles (qu'on appelle les procesſions des *Innocens*) lesquels s'assemblent tous les iours en quelque Eglise deça les Ponts, & vont en deuotion à Saincte Geneuiesue tous à piedz nudz: & encor d'entre dix ou douze, il s'en trouue tousiours quelqu'vn (hõme ou femme) qui n'est couuert que d'vn simple linge sur sa chemise. On y conte quelquefois d'vne seule suitte quatre & cinq mil personnes: Et vo⁹ asseure qu'il ne se peut rien voir de plus beau, en fait de deuotion: Car iusques à minuict les rues en sont toutes couuertes, & semble quasi que les iours ny soiẽt pas assez longs.

L'autre

LXIII.

L'autre qu'à Paris on veoid vne ſi grāde reformation, au retranchement du luxe, qu'il eſt impoſsible de le croire à ceux qui ne le voyent, Et ſemble pluſtoſt que la bombance en ſoit maintenant du tout bānie, que dechaſſee pour vn temps, Iuſques là meſme, que quand vne Damoiſelle porte non ſeulement vne frezé à la confuſion, mais vn ſimple rabat vn peu trop long, ou des māches trop decouppees ou quelque autre ſuperfluité, Les autres Damoiſelles ſe iettent ſur elle, & luy arrachent, où ſon collet, où luy deſchirent ſa robbe.

En fin vous ne voyez plus dedans Paris que du drap en lieu de la ſoye, & de la ſoye en lieu de l'or, leſquelles choſes à la verité y eſtoient trop prophanees, de ceux meſme à qui il conuenoit le moins: Ce que le Roy n'a iamais peu faire obſeruer, ny par l'interpoſition

de sõ authorité desloyale, ny par la force de ses Edicts penaux.

LXIIII.

La derniere est: Que iamais on ne feit pour aucun Roy de France mort, plus de deux seruices dedans *Paris*, l'vn à S. Germain de Lauxerrois leur paroisse, & l'autre (qu'on appelle le seruice solénel) à nostre Dame: Et pour deffunct Monsieur de Guise & Mõsieur le Cardinal son frere, l'on en dit vn en chacune paroisse de *Paris*, tousiours accõpagné de l'oraison funebre, l'Eglise estãt toute tenduë de deüil, toute tapissee d'armoiries, toute ceinte de chandelles, toute claire de la Chapelle ardente: & toute remplie d'vn monde infiny, lequel on voit aisement estre infiniment triste.

XXV.

L'on a desia cõmẽcé à faire lesdicts seruices à S. *Iean*, qui estoit la paroisse de mondit Sieur de Guyse, depuis l'on

à continué à S. Geruais & à S. Paul, Et hier ce fut à nostre Dame, ou fut celebré le seruice solẽnel auec l'oraison funebre, & beaucoup de belles ceremonies (que i'obmets pour briefueté) dõt Messieurs de nostre Dame ont remporté grãde loüange pour y auoir fait vne honorable despence, & s'estre acquité de tout fort dignement.

LXXVI.

Madame de Guyse, comme vous pouuez sçauoir, accoucha dernierement de son fils post-hume, lequel on m'a asseuré estre venu au monde, ayant les mains iointes, mesme que toutes les fois qu'on le desmaillotte, il se trouue tousiours en ceste sorte. Et celà, ie le tiẽs de bonne part, autrement, cõme vous le pouuez croire, ie ne le voudroy pas aduancer de mon creu: L'on tient qu'il aura pour parains, les villes de Paris, d'Orleans, & d'Amiens.

Or quant à ce que vous me mãdez de la nouuelle que vous auez eü des emprisonnemens de Mesſieurs de la Court de parlemẽt: cela eſt vray. Ce fut le xvj. de ce moys: Les pariſiens s'en glorifiẽt, comme d'vn excellent exploit d'armes, & diſent que S. Marceau leur patrõ ſouz le nom d'vn autre S. *M*arceau pape (duquel ce iour là c'eſtoit la feſte) y opera diuinement, à cauſe de l'affinité, ou pluſtoſt de l'identité de leurs noms.

LXVIII.

Quant à du Belloy, il fut retiré du palais, & mené en la Baſtille, & s'en fallut peu que le peuple ne le maſſacraſt, tant il eſtoit animé cõtre luy: Mais quelques Predicateurs de Paris qui le cõduiſoiẽt quant & quant les ſatellites appaiſerẽt la furie populaire, remonſtrans qu'il ne demanderoit pas mieux q̃ d'eſtre quitte de ce monde à ſi bon marché.

XLIX.

Or depuis lesdits emprisonnemens (& eslargissemens de quelques vns) Le Parlement n'a pas delaissé de cõtinuer, & mesmement deux iours apres, il authorisa tout ce que la Ville desiroit de luy, tant pour la leuee des deniers ja faicte (en laquelle ils auoient tous contribué comme les autres) Qu'aussi pour les autres leuees d'hommes & de tailles, qui estoient encor à faire.

Le mesme Parlement, depuis quatre iours en ça a reuoqué la Cõmission que le Roy auoit decernee & adressee au grand Conseil, pour faire le proces à deffunct Monsieur de Guyse, auec deffence d'en cognoistre, ny de passer oultre, sur peine d'attentat: & d'autãt que Bloys sembloit inaccessible pour faire les significations requises dudit Arrest, La Cour ordonna que les exploicts & assignatiõs, qui seroiẽt faites aux plus pro-

chaines Villes de Bloys, feroient aufsi bonnes & vallables, que fi elles eftoient faites dedans Bloys mefme, au domicils & perfonnes de ceux à qui il pourroit toucher & appartenir.

Depuis le mefme temps aufsi, il a refpondu la requefte prefentee par Madame de Guyfe, pour informer contre les affafsinnateurs de deffunt Monfieur de Guyfe, aufquels i'eftime qu'on fera le proces & n'en attens rien moins, finon que l'vn de fes iours l'on verra leurs effigies en la place de Greue. Si donques l'on ne les peut apprehender au colet.

L.

Ie croy que vous fçauez bien qu'on a fubftitué vn Procureur general & deux Aduocats du Roy, au lieu des abfens: Comme aufsi qu'au parauant la conclufion des Eftatz, Mefsieurs de Paris auoient reuoqué les pouuoirs de leurs deputez & protefté de nullité de tout

ce qu'ils feroient, ou desia seroit faict, depuis la mort de deffunct Monsieur de Guyse.

LI.

Quant à Monsieur l'Euesque de paris, on luy a enioinct de retourner en ceste ville & d'y venir faire la residance actuelle qu'il y doit d'office: Autremét qu'il sera pourueu à l'Euesché d'vn autre pasteur.

L'on m'a dit que Messieurs de paris auoient des memoires de tout ce qu'il a dit, faict, & negotié depuis qu'il est sorty de ceste ville, Mais on ne ma peu dire ce qu'ils contiennent.

LII.

Quant au Heraut d'arme qui estoit venu en ceste ville, de la part du Roy, pour commander à Monsieur d'Aumalle d'en sortir dedans trois iours, & à tous estrangers d'en vuyder dedans le mesme temps, & à faute de ce faire qu'il

interdiſoit le parlement, La chambre des Comptes & toutes autres Iuriſdictions, ie croy qu'il ne fut pas ſeulement ouy, à tout le moins ſon audiance luy fut peu fructueuſe, Que ſi la populace euſt eſté creuë, il euſt eſpouſé la priſon: car elle crioit en public qu'il ne falloit pas garder la foy à celuy qui leur auoit pl⁹ que barbaremẽt violee. Toutesfois pour cela, il n'euſt ny receut aucũ tort, Mais ie m'aſſeure bien qu'il euſt ſi belle peur qu'il ne luy reſta aucune enuie d'y retourner.

Voila ce que pour le preſent ie vous puis dire de l'Eſtat de nos affaires, tant Polytiques que Militaires, & d'autant que en l'endroict ou ie ſuis tombé ſur le propos de celles qui nous concernent le plus, Ie vous en ay dit cordialement & cãdidemẽt mõ aduis & mon opiniõ: Ie n'allõgeray la preſente que de l'offre

tres-

tres humble que ie vous faits, & de moy, & de mon seruice lequel ie vous rendray toute ma vie, d'ausi bonne volonté qu'humblement ie vous baise les mains, & prie le Seigneur vous tenir & maintenir,

Monsieur en sa saincte garde. De Paris ce trentiesme & penultiesme de Januier 1589.

Vostre seruiteur, frere, & plus asseuré amy à vous obeyr,
N. L. D. I.

Le Catholique qui a mis au net & faict Imprimer les precedentes Missiues, Au Lecteur Catholique.

QVATRAIN.

IVsques à quant (Lecteur) feras-tu soucieux
Du succez de ce temps? Vois-tu pas Dieu, Les Cieux,
Et le tout qui te rit: Tes ennemis de rage
T'en donnent malgré-eux vn ample tesmoignage.

Epigramme du mesme Catholique au mesme Lecteur.

IE sçay fort bien Lecteur le desir que tu as
De sçauoir de cés deux Arch'conteurs de nouuelle
Et le nom & l'Estat: Mais toy tu ne sçais pas
La raison qui me tient iustement en ceruelle
De me taire: C'est que, Pour l'vn il seroit vain:
Car il n'est d'entre nous reconneu de personne:
Ie te dis seulement qu'il est homme de bien
Au Cabinet secret du plus scelerat homme
Qui iamais ayt esté. Pour l'autre, ie ne veux
A sa fame conneuë apporter aucun ombre,
Ny obscurcir son nom, ny ses faicts valleureux
Car il est ia en lieu assez obscur & sombre

Per diem sol non vret eum, neque Luna per noctem.

Epigrame du mesme Catholique.

IE trouue qu'on a tort d'auoir mis en prison,
Celuy qui a predit, ce qu'en ceste saison
Nous voyons clerement arriué par effect:
Si ce n'est qu'il l'ait dit à son tresgrand regret.

Vn Parisien au Catholique qui nous a mis au net ces nouuelles.

O Dieu qu'ay-ie entendu? ne se peut-il pas faire
Que ie puisse alleger mes esprits auxieux,
De cognoistre celuy qui d'vn stil gratieux,
Sçait ces nouuelles-cy tāt biē mettre en lumiere?
Qui d'vne affection parfaictement entiere,
Sçait si bien loüanger les effects glorieux
De Nous, & de Celuy, qui l'enclos spatieux
De nostre grād Paris, & gouuerne & tempere:
Qui les plus froids rechauffe, & asseure plus fort
Ceux, qui gelez de peur, n'esperēt que la mort:
Mais quel pourroit-il estre? est-ce quelque estrange homme,
Allemant, Espagnol, ou bien Italien?
Nō c'est nostre voisin, à nous de nom cōforme:
Car hormis vn croissant, il est Parisien.

Le mesme au mesme.

SONNET.

Quand ie diray que Mars, le guerrier des grãds Dieux,
Ne peut estre vaincu: mais que tousiours il dõpte
D'vn inuincible bras, soit Roy, soit Duc, soit Cõte,
Et tous ceux qu'il luy plaist, tãt soient-ils furieux
Quand aussi ie diray, que cil qui curieux
D'vn parler graue & doux ces nouuelles raconte,
Ne peut estre dõpté: Ais tousiours qu'il surmõte
Et triomphant qu'il est de tous victorieux,
Mon propos sera vray: Oy mais quelqu'vn possible
Me dira que ie faux: Car si Mars inuincible
Peut vaincre tout, il peut aussi vaincre l'Autheur.
Ie responds que l'Autheur à pareil aduantage,
Qui entend mon propos, ne m'appelle menteur:
Son nom, sans sa valeur, en donne tesmoignage.



Un autre Parisien au mesme Catholique.

SONNET.

MOn Dieu qui gouuernez noz cœurs & nostre vie
Recópésez d'éhaut, C'est Austrasié Gaulois
Par la langue duquel vous auez ceste fois
Fait ceste fuite entendre, Auant que fut vnie
L'armee du preux Duc à la ville munie
De zelez Catholiques. Au vif son de sa voix
Il a tost r'asseuré les esprits des François
Qui páchoiét souz le ioug de la troupe ennemie.
Au doux chant de Musee vne ville print fin.
Par ses bonnes nouuelles exempts sont du destin
Preparé par ses mots, Orleans & la France.
Par ses bonnes nouuelles est chacun resiouy:
Sans elles l'on ne sçeut le bó heur d'auiourdhuy:
Sans ce presage sainct nous estiós sans puissance.



Eiusdem Epigramma.

EIDEM.

NON minor est Nostro veraci virtus Asyllæ
Prædixisse suo sanguinis ore tabem,
Quàm qui tela manu trepidos interserit hostes,
Et cuius iaculis terga dedere fugæ.
Qui quondam insignis retulisset signa trophæi
Prima, dabant subito præmia largua manu:
Nonne ergo dabimus celebrem isti iure coronam,
Cuius lingua dedit quod potis est nemini?
Hic dictis pugnas moderat, velut Aeolus Euros:
Lætitiam haud Dux: sed fausta Nouella dedit.

